



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR
LA RÉALISATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR UN ANCIEN SITE MINIER
SUR LA COMMUNE DE SOUMONT-SAINT-QUENTIN**

Par arrêté préfectoral du 27 juillet 2020, la demande de permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol déposée par Monsieur Xavier BARBARO, représentant la société « SASU CENTRALE SOLAIRE ORION 44 », Groupe NEOEN, personne morale et maître d'ouvrage : 6, rue Ménars – 75 002 – PARIS, doit faire l'objet d'une procédure d'enquête publique.

Cette enquête sera ouverte du mardi 18 août 2020 à 15h00 au samedi 19 septembre 2020 inclus à 12h00.

Le projet s'inscrit dans un objectif de développement des énergies renouvelables et de requalification d'un ancien site minier et ancienne décharge, prévu pour une durée d'exploitation d'au moins 30 ans, l'opération occupera une surface clôturée de 11,8 ha, dont environ 19 208 modules photovoltaïques.

Consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, pourront être consultés du mardi 18 août au samedi 19 septembre 2020 :

– sur support papier à l'adresse, jours et horaires suivants :

	Lundi/mercredi/jeudi/samedi	mardi	Vendredi
Mairie de SOUMONT-SAINT-QUENTIN (siège de l'enquête) 2 place de la Mairie	Fermé	15h00 à 18h00	10h00 à 12h00

– sur un poste informatique à l'adresse, jours et horaires suivants :

DDTM du Calvados 10, boulevard général Vanier 14 000 CAEN	– du lundi au jeudi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 – le vendredi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
--	--

– sur le site internet de l'État dans le département : <http://www.calvados.gouv.fr/>

– Sur le site de « PREAMBULES » : <https://www.registre-dematerialise.fr/2018>

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- par voie électronique sous le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/2018>
- dans le registre établi sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible à la mairie de SOUMONT-SAINT-QUENTIN,
- par courrier papier pendant toute la durée de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Pierre VIGOR, au siège de l'enquête (Mairie de SOUMONT-SAINT-QUENTIN).

Rencontres avec le commissaire enquêteur

L'enquête publique sera conduite par Monsieur Pierre VIGOR, en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur assurera quatre (4) permanences à la mairie de SOUMONT-SAINT-QUENTIN selon les dates et plages horaires suivantes :

- le mardi 18/08/2020 de 15h00 à 18h00 (ouverture de l'enquête publique)
- le mardi 01/09/2020 de 15h00 à 18h00
- le vendredi 11/09/2020 de 09h00 à 12h00
- le samedi 19/09/2020 de 09h00 à 12h00 (clôture de l'enquête publique)

Recueil des observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- par voie électronique sous le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/2018>
- dans le registre établi sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible à la mairie de SOUMONT-SAINT-QUENTIN,
- par courrier papier pendant toute la durée de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Pierre VIGOR, au siège de l'enquête (Mairie de SOUMONT-SAINT-QUENTIN).

Les observations du public déposées sur le registre d'enquête publique sont consultables pendant toute la durée de l'enquête via le lien internet de la société « PREAMBULES » rappelé ci-avant et/ou sur le registre physique.

Le rapport, les avis et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de SOUMONT-SAINT-QUENTIN (siège de l'enquête) et à la DDTM du Calvados.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication du rapport, avis et des conclusions du commissaire enquêteur à la DDTM du Calvados.

De même, ces documents seront consultables, pendant un an, sur le site internet de l'État dans le département sous le lien :

<http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html>

en suivant la rubrique :

[Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Consultation du public > Conclusions – Consultation du public](#) .

Cette procédure s'achève avec la décision du Préfet relative au permis de construire pour la réalisation du parc photovoltaïque au sol, compétence État en application du Code de l'urbanisme.